

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE SAINT FORGET

RUE DES GRANDS PRES

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX (ERDF – ORANGE – ECLAIRAGE)

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

**ACTE D'ENGAGEMENT POUR
ENTREPRISE SEPARÉE**

MARS 2016

Mairie de SAINT FORGET
16 Rue de la Mairie
78720 – SAINT FORGET
Tél : 01 30 52 50 55
Fax. : 01 30 52 56 48
Courriel : mairie-saint-forget@wanadoo.fr

Bureau d'Etudes B.E.H.C.
28, rue des Ormes
91530 SAINT MAURICE MONTCOURONNE
Tél. / Fax. : 01 64 58 53 96
Portable : 06 86 63 15 75
Courriel : behc.91@gmail.com

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX :

Maître de l'Ouvrage :

Commune de : **SAINT FORGET**
Mairie – 16 Rue de la Mairie – 78720 - SAINT FORGET
Tél : 01 30 52 50 55 / Fax : 01 30 52 56 48
Courriel : mairie-saint-forget@wanadoo.fr

Opération : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Situés : RUE DES GRANDS PRES

Maître d'Oeuvre :

BEHC
28 rue des Ormes – 91530 – Saint Maurice Montcouronne.
Tél : 01.64.58.53.96 / Portable : 06 86 63 15 75 / Fax : 01.64.58.53.96.
Courriel : behc.91@gmail.com

Marché passé après « PROCEDURE ADAPTEE » en application de l'article N° 28 du Code des Marchés Publics.

Personne habilitée à donner les renseignements selon l'article 108 du Code des Marchés Publics et

Ordonnateur : Monsieur le Maire de la commune de : **SAINT FORGET**

Comptable assignataire des paiements : Monsieur Le Percepteur de la Trésorerie de : **CHEVREUSE**

ACTE D'ENGAGEMENT :

Article I - Contractant :

Je soussigne, ... (*Directeur ou Gérant de l'entreprise ou de la société*)

dont le siège social est à ... (*adresse*)

Inscrite au Registre du Commerce sous le n° (*N° INSEE, SIREN ou SIRET*).

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,
- après avoir produit les documents, certificats et attestations visés aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de CENT VINGT JOURS (120 jours) à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de Consultation.

Article II – Prix :

- Monnaie de compte du marché : l'Euro
- L'entrepreneur informe que les travaux seront rémunérés par application des Prix Unitaires du Bordereau de prix exprimés en euros :

	Offre en Euros
Montant H.T :	
T.V.A 20 % :	
Montant T.T.C :	

... (*somme TTC en toutes lettres*)

- Valeur : le montant de la créance que je pourrai présenter (éventuellement) en nantissement est de :

Article III – Délais :

Conformément aux articles 1-2-1 « Etudes d'exécution » du C.C.T.P. et 7-1 « Etude des travaux, documents et dossiers administratifs et techniques à établir par l'entrepreneur » du C.C.A.P., les délais de l'entreprise sont à reporter dans le tableau ci-dessous :

Approvisionnement Constat Huissier Préparation Chantier	Délai de consultation article 2-2	Délai d'exécution des travaux sur le chantier (hors intempéries, compris congés payés)	Délai global
..... semaines		+ semaines	= semaines
Délai maximum à ne pas dépasser			
+ 1 semaine	+ 3 semaines	+ 14 semaines	= 18 semaines

En annexe :

- planning complété,
- justificatifs délais.

La définition précise des délais d'étude et de chantier figure à l'article 2 de la section 4 du Règlement de Consultation : « critères d'attribution ».

L'entreprise soussignée s'engage donc à intervenir.

Article IV – Paiement :

Le maître d'Ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de : ...
- sous le N° : ...
- au nom de l'organisme bancaire : ...

Article V - Sous-Traitance :

5.1. Montant sous-traité désigné au marché :

Les annexes n° ... au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emportée acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant Hors T.V.A. : €

T.V.A. : €

Total T.T.C. : €

(en toutes lettres : montant Toutes Taxes Comprises) Toutes Taxes Comprises.

5.2. Montant sous-traité envisagé :

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant à la personne responsable du marché ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant pourra présenter en nantissement, ou céder :

Nature de la Prestation	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
.....
.....
TOTAL

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Article VI – Déclarations :

J'atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3 - L 143-5 et L 620-3 du Code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers.

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs que l'entreprise (ou société) pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52.401 du 14 avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17 Juillet 1978 et à l'article 27 de la loi 97.210 du 11 Mars 1997.

Fait en un seul original,

A ... ,

Le ... ,

... (l'Entrepreneur ou la Société)

... (signature de l'entrepreneur précédée de la mention "LU et APPROUVE")

Est acceptée la présente offre, pour valoir l'Acte d'Engagement en euros, unité monétaire d'exécution du marché et de tous les actes qui en découlent :
soit :

A

Le

Le Maire De ...

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT :

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance¹

« Marché »

Titulaire : ...

Objet : ...

« Prestations sous-traitées »

Nature : ...

Montant T.T.C. : ...

« Sous-traitant »

Nom, raison ou dénomination sociale : ...

Adresse : ...

Entreprise individuelle ou forme juridique de la société : ...

Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) : ...

Numéro d'inscription au registre du commerce : ...

Numéro de code A.P.E. : ...

Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) : ...

« Conditions de paiement du contrat de sous-traitance »

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes : ...

Date ou mois d'établissement des prix : ...

Modalités de variation des prix : ...

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses : ...

Personne habilitée à donner les renseignements : ...

Comptable assignataire des paiements : ...

...

(daté, signé et adjoint de la mention " Lu et approuvé " par les Entrepreneurs et Sous-Traitants soussignés)

...

(daté, signé et adjoint de la mention " Est acceptée la présente offre, en annexe à l'acte d'engagement " par le responsable du marché)

¹ - Pièce jointe : Déclaration (en deux exemplaires) du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952. Page | 6